

# Renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme

*Principales mesures annoncées par le Premier ministre*

---

## 1. Un renforcement des moyens humains et matériels

- ▶ **2 680 emplois supplémentaires seront consacrés à la lutte contre le terrorisme** au cours des 3 prochaines années, dont 1 400 au ministère de l'Intérieur, 950 au ministère de la Justice, 250 au ministère de la Défense et 80 au ministère des Finances (dont 70 pour les Douanes).
- ▶ Parmi ces 2 680 emplois supplémentaires, **1 100 seront alloués aux services de renseignement intérieur chargés de lutter contre le terrorisme** (500 à la direction générale de la sécurité intérieure, 500 au service central du renseignement territorial et 100 à la direction du renseignement de la préfecture de police de Paris).
- ▶ **425 millions d'euros de crédits d'investissement, d'équipement et de fonctionnement** seront consacrés à ce plan de renforcement, **au cours des 3 prochaines années**, dont 233 millions d'euros pour le ministère de l'Intérieur et 181 millions d'euros pour celui de la Justice.
- ▶ Une partie de ces moyens sera consacrée au **renforcement de la protection des policiers (nationaux et municipaux) et des gendarmes** : gilets pare-balles et armements plus performants.
- ▶ **Un dispositif PNR sera opérationnel en France en septembre 2015.**

---

## 2. Un cadre juridique pour l'action des services de renseignement

- ▶ Projet de loi sur le renseignement présenté en conseil des ministres et au Parlement début avril.

---

## 3. Une détection renforcée du phénomène de radicalisation par les services du ministère de la Justice

- ▶ Renfort de la juridiction antiterroriste parisienne (27 personnels) et de magistrats référents « anti-terrorisme » dans les parquets (16 personnels).
- ▶ Renforcement des parquets et des juridictions interrégionales spécialisées, compte tenu des liens qui existent entre la criminalité organisée et le terrorisme.
- ▶ Renforcement du renseignement pénitentiaire (66 personnels) pour mieux appréhender les phénomènes de radicalisation en milieu carcéral.

- ▶ Création d'une unité de veille et d'information au sein de la protection judiciaire de la jeunesse.
- ▶ Mission d'inspection conjointe de l'inspection générale des services judiciaires et de l'inspection générale de l'administration au sein des services et institutions de la PJJ.
- ▶ Création d'un fichier recensant les personnes prévenues ou condamnées pour des faits de terrorisme, avec obligation pour ces personnes de déclarer à intervalles réguliers leur adresse et leurs déplacements à l'étranger.

---

#### **4. Une prise en charge et un suivi accrus des individus radicalisés**

- ▶ Sur la base de l'expérimentation menée à Fresnes, création de 5 quartiers au sein d'établissements pénitentiaires, dédiés aux personnes détenues radicalisées.
- ▶ Professionnalisation et augmentation du nombre d'aumôniers musulmans (60, soit 30% de plus).

---

#### **5. Une action renforcée en matière de prévention de la radicalisation**

- ▶ 60 millions d'euros supplémentaires seront consacrés à la prévention de la radicalisation dans les 3 prochaines années, au travers du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

---

#### **6. Un renforcement de la surveillance des communications et de l'Internet des jihadistes**

- ▶ Renforcement des moyens dédiés à la surveillance du cyberjihadisme et aux enquêtes relatives aux délits commis sur Internet.
- ▶ Intensification du travail engagé avec les opérateurs de l'Internet, y compris dans le cadre européen.